

MAIRIE DE LA MOLAY-LITTRY

Calvados

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2009

Présents : Mrs LEROUX, MADELAINE, BREYNE, PETRAS, CORNEVILLE, BERTIER, LECLUSE, BOUILLON Emilie, ADAM, Mme LEBATARD, MOTTIN, LECONTE, Mme BAILHACHE, PLINE, Mme GODARD, LERECULEY, MARIOTTI, BRIARD, BOUILLON Florence, POSTIC, SIMON, HAREL.

Secrétaire : Mlle Emilie BOUILLON

STATION D'EPURATION

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la réunion avec les représentants de la Sous-Préfecture, de la DDEA, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général et du Cabinet Saunier et Associés au sujet de la construction de la nouvelle station d'épuration.

L'acquisition du terrain qui doit intervenir fin juin 2009 permet de lancer l'opération dans son ensemble suivant le planning prévisionnel suivant :

- un dossier de déclaration sera transmis à la DDEA par le Cabinet Saunier et Associés pour le 15 Juin 2009 pour une pré-instruction.
- les études techniques préalables à réaliser sur le terrain débiteront en mai-juin 2009.
- l'appel d'offre sera lancé au cours du dernier trimestre 2009 pour une attribution début 2010.
- les travaux sont prévus sur une durée de 14 à 15 mois avec une mise en service de l'ouvrage au cours du second semestre 2011.

Le Conseil Municipal sollicite d'une part une aide financière de l'Agence de l'Eau pour la construction de la station d'épuration et d'autre part une aide du Conseil Général dans le cadre de la réhabilitation du réseau prévue dans ce projet.

Le Conseil Municipal est conscient que cette nouvelle structure nécessite la mise en place d'un nouveau plan d'épandage portant sur la capacité de celle-ci en tenant compte des réglementations en vigueur.

GITES

Le Conseil Municipal décide de réévaluer les tarifs de location des gîtes pour l'année 2010 et ce afin de tenir compte des divers investissements qui seront réalisés en 2009 et de prendre en compte le déficit de fonctionnement de cette structure.

PRIX NET COMMUNE

GITES 4 LITS n°337 339 341

Par semaine moyenne saison (mai juin et vacances scolaires)	216
par semaine haute saison (juillet août)	296
par semaine basse saison (autre période)	191
week-end (2 jours-2 nuits)	111

GITES 6 LITS n°336 338 340

Par semaine moyenne saison (mai juin et vacances scolaires)	253
par semaine haute saison (juillet août)	319
par semaine basse saison (autre période)	226
week-end (2 jours-2 nuits)	125

15% sont ajoutés à ces tarifs par le Relai Départemental des Gîtes pour la gestion des locations. La caution pour l'année 2010 est fixée à 150 euros par semaine et à 76 euros pour le week-end.

D'autre part, le Conseil Municipal accepte en fonction de la disponibilité des gîtes de louer en périodes d'hiver à 158 euros par semaine pour un grand gîte et à 125 euros par semaine pour un petit gîte après examen de la demande, celle-ci ne devant pas excéder 3 mois.

VOIRIE

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la demande du Conseil Général sollicitant le déclassement et le reclassement dans la voirie communale de la route départementale 97C d'une longueur totale de 386 mètres. Après discussion sur cette reprise de voirie en tenant compte des avantages et des inconvénients, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 10 contre d'accepter le reclassement de celle-ci dans la voirie communale.

Par contre, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées K n°89p, 91p et 92p longeant la voie communale n°7 dite du Lieu Paret.

Monsieur BERTIER, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le rapport de la commission voirie au sujet de l'étude des devis concernant les travaux d'élagage, de débroussaillage, de débarnage et d'élagage à la scie arrêtés par la Commission Voirie. Celle-ci propose de retenir l'Entreprise BELLIARD pour l'ensemble de ces travaux.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer les bons de commande correspondants. En ce qui concerne les travaux de busage du Chemin du Chuquet, le Conseil Municipal approuve la demande de la commission sollicitant que ces travaux soient réalisés avec des buses de 500.

Pour résoudre les problèmes de circulation de la rue Retot, le Conseil Municipal charge Monsieur BERTIER de prendre contact avec le Conseil Général puisqu'il s'agit d'une route départementale.

Monsieur BERTIER, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal un bilan des travaux réalisés par les services techniques depuis le dernier Conseil Municipal.

CONVENTION ANTARGAZ

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'occupation du domaine public située Rue Bernard Sébert présentée par Antargaz pour enterrer 2 réservoirs sur 33m². Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition cette parcelle et autorise le Maire à signer la convention correspondante précisant les conditions d'occupation.

CONVENTION ABRIBUS

Le Conseil Général propose au Conseil Municipal le renouvellement de la convention de mise à disposition de deux abribus sur la place du marché. Avant de se prononcer, le Conseil Municipal souhaite connaître la nouvelle proposition qui devrait être adressée à Monsieur CORNEVILLE, Adjoint au Maire pour la mise en place de nouveaux abribus.

CONVENTION CHEQUES-VACANCES

Le Conseil Municipal accepte de renouveler la convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances permettant d'encaisser les chèques vacances pour les visites de nos deux musées. Celle-ci est établie pour une durée de 5 ans.

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal accepte de verser l'indemnité de conseil et de budget à Madame Valérie BOISSARD, Nouveau Receveur Municipal depuis le 1^{er} Mai 2009 en remplacement de Madame Claude GENEVIEVE. Les conditions d'attribution sont identiques à celles précisées sans la délibération du 27 Mars 2009.

TERRAIN

Le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire des parcelles cadastrées section L n°245 ET n°249 souhaite aligner sa clôture sur celle existante qui avait été faite Rue Bernard Sébert par la commune en 1978. Le Conseil Municipal accepte cette demande sans aucune contrepartie.

AMENAGEMENT DE LA PLACE

Monsieur PETRAS, Adjoint au Maire, présente le nouveau plan d'aménagement de la place ; celui-ci tient compte des diverses observations survenues au cours des 6 mois d'élaboration de ce projet. Celui-ci sera présenté au public le 28, 29 et 30 Mai 2009, chacun pourra en prendre connaissance et obtenir des informations sur ce dossier.

L'appel d'offre est en cours, avec une remise des offres pour le mercredi 10 Juin 2009, 12 heures. Les travaux débuteront le 29 Juin 2009 pour une durée de 4 mois.

La Commission « Espaces Verts » a proposé la plantation de certaines variétés et poursuivra son étude en délimitant les zones à planter par tranches.

D'autre part, le Conseil Municipal accepte de confier d'une part la mission SPS au Cabinet Veritas pour un montant de 1476 euros H T et d'autre part, de retenir la candidature de Monsieur LESTELLE, architecte, pour l'élaboration du permis de construire du module pour un montant de 6000 euros HT.

SYNDICAT DU COLLEGE

Le Conseil Municipal décide de verser au Syndicat du Collège 2000 euros pour l'année 2009. Cette somme correspond au frais de fonctionnement du gymnase pour l'utilisation de celui-ci par les associations. Les crédits sont ouverts au budget primitif 2009.

COMMISSION

Monsieur LECLUSE, Adjoint au Maire, a réuni les commissions « Gîtes », « Fêtes et cérémonies », « Musées » afin de discuter sur le fonctionnement du Site Internet. Une commission a été créée avec les membres suivants pour animer le site : Madame Adeline LE TOURNEUR, Madame Agnès MARIE, Monsieur Yves LERECULLEY, Monsieur Jean-Baptiste SIMON, Monsieur Yves LAURENT, Monsieur Jean-Marc DUPONT, Monsieur Vincent COLLEVILLE.

Les associations ont également été contactées pour qu'elles diffusent leurs activités par le biais du site.

Cette réunion avait également pour but de discuter des nouvelles illuminations à prévoir pour la fin de l'année, l'achat d'un projecteur a été retenu et une étude est en cours d'élaboration par les services techniques. Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier.

COMMISSION SPORTS ET LOISIRS

Monsieur MADELAINE, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le choix de la commission Sports et Loisirs pour l'installation de jeux au parking de Littry ; 3 jeux ont été choisis pour un montant de 2500 euros TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis correspondant et espère que ceux-ci pourront être installés avant l'été.

La Commission a également visité le vestiaire afin de se rendre compte des travaux réalisés, celui-ci pourra être opérationnel début septembre. Par contre, la commission souhaite qu'une réflexion s'engage dès maintenant sur le devenir de l'ancien vestiaire. La commission a également visité le nouveau local occupé par le Club de Musculation, reste à déterminer les modalités.

COMMISSION CIMETIERES

Monsieur CORNEVILLE, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission « Cimetières ». Les procédures de reprise par voie de piquetage vont se poursuivre dans les deux cimetières.

Par contre, la commission a constaté dans le cimetière du Molay un monument vétuste et s'interroge sur la solidité de celui-ci. Une intervention des services techniques sera nécessaire pour sécuriser celui-ci, d'autre part, le mur du côté de la chapelle devra être restauré.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces observations et charge le Maire de prendre des dispositions nécessaires pour réaliser ces prestations.

COMMISSION ESPACES VERTS

Monsieur CORNEVILLE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal du travail de la commission Espaces Verts sur l'aménagement de la place qui va se poursuivre en fonction de l'avancement des travaux. Monsieur CORNEVILLE a répertorié l'ensemble des travaux réalisés par le service Espaces Verts et notamment celui concernant l'aménagement des abords de l'école de Musique.

Le Conseil Municipal, estimant que ces travaux sont à la charge de l'Intercom Balleroy-Le Molay-Littry, sollicite le remboursement de ceux-ci.

JUMELAGE FRANCO-ALLEMAND

Le Maire donne lecture de la lettre du président du Comité de jumelage Dahlenburg. Le Molay-Littry remerciant la commune pour l'accueil de la délégation allemande. Cependant, celui-ci déplore le fait de ne pas avoir été averti sur le changement d'horaire de la réception.

Monsieur LECLUSE, Adjoint au Maire, a tenu à préciser que, par manque de dialogue et de concertation, la préparation de cette manifestation n'a pas pu se faire conjointement. Néanmoins, celui-ci se félicite que cette réception se soit bien déroulée et que les participants soient satisfaits.

REUNION

Le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le mardi 23 Juin 2009. Dorénavant, le Conseil Municipal accepte que les prochaines réunions seront le dernier mardi du mois, sauf en cas d'urgence.

Pour extrait certifié conforme

Le Molay-Littry, le 3 Juin 2009

Le Maire

Denis LEROUX

